

Distr.
LIMITÉE

LDC/HLIM/L.1
5 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS
ANGLAIS ET FRANÇAIS SEULEMENT

PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE DE HAUT
NIVEAU POUR L'EXAMEN GLOBAL À MI-PARCOURS DE LA MISE EN
OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

New York, 25 septembre–6 octobre 1995

Rapporteur général : M. Banmali Prasad LACOUL (Népal)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Première partie : EXAMEN GLOBAL À MI-PARCOURS DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

- Déclaration
- Évaluation
- Recommandations

*

* *

- Déclarations faites à l'occasion de l'adoption de l'examen à mi-parcours

Deuxième partie : ALLOCUTIONS PRONONCÉES LORS DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

1. Allocutions d'ouverture
2. Inauguration
3. Débat général*
4. Déclaration dans l'exercice du droit de réponse
5. Adoption de l'examen à mi-parcours
6. Questions diverses
7. Déclarations de clôture

Troisième partie : QUESTIONS DE PROCÉDURES ET D'ORGANISATION

- A. Consultations entre hauts fonctionnaires
- B. Réunion intergouvernementale de haut niveau

* Le texte des déclarations sera publié ultérieurement dans un additif au rapport final.

Annexes

- I. Autres décisions prises par la Réunion
- II. Liste des chefs de délégation, d'autres représentants et des membres d'organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux qui ont fait des déclarations au cours du débat général (publiée dans un additif au présent document)

INTRODUCTION

1. Dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adopté en septembre 1990, avec la Déclaration de Paris, par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il était recommandé parmi les activités de suivi d'effectuer au milieu de la décennie un bilan général de la situation de ces pays, afin que l'Assemblée générale puisse constater les progrès réalisés dans l'application des mesures préconisées et que l'on envisage le cas échéant de nouvelles actions. En entérinant la Déclaration de Paris et le Programme d'action, l'Assemblée (résolution 45/206 du 21 décembre 1990) a jugé qu'il fallait effectivement procéder à un examen à mi-parcours de la situation des pays les moins avancés.

2. L'Assemblée a décidé par la suite (résolution 48/171 du 21 décembre 1993) qu'une réunion intergouvernementale de haut niveau serait organisée dans la deuxième moitié de l'année 1995 pour faire le point de l'application du Programme d'action. Après avoir souligné qu'il importait de préparer en temps voulu, convenablement et à fond ce bilan général, l'Assemblée a prié le Conseil du commerce et du développement d'envisager à sa session du printemps 1994 des activités en ce sens, notamment l'organisation de réunions intergouvernementales, sectorielles et interinstitutions et de réunions d'experts et l'établissement d'une documentation de fond, et elle a prévu d'examiner à sa quarante-neuvième session les recommandations du Conseil.

3. Le Conseil du commerce et du développement a donc présenté (décision 412 (XL) du 29 avril 1994) une série de recommandations concernant la Réunion intergouvernementale.

4. L'Assemblée générale a décidé un peu plus tard (résolution 49/98 du 19 décembre 1994) que la Réunion intergouvernementale se tiendrait à New York du 26 septembre au 6 octobre 1995, immédiatement après une réunion de hauts responsables qui occuperait la journée du 25 septembre 1995. Les participants devaient faire le point de ce qui a été accompli depuis cinq ans dans le sens du Programme d'action, envisager le cas échéant les nouvelles mesures à prendre et présenter leurs conclusions à l'Assemblée.

5. Celle-ci a par ailleurs invité le Secrétaire général à lui indiquer à sa cinquantième session les dispositions qu'il convenait de prendre afin que le secrétariat de la CNUCED dispose de moyens suffisants pour prendre effectivement les mesures dictées par les résultats de l'examen à mi-parcours et pour donner suite aux conclusions et prescriptions des grandes conférences des Nations Unies concernant les pays les moins avancés.

6. Comme il l'avait décidé au printemps 1995 [décision 412 (XL) du 29 avril 1994, par. 6], le Conseil du commerce et du développement a examiné à sa session du printemps 1995 où en étaient les préparatifs de la Réunion intergouvernementale.

7. Le Conseil a alors proposé un ordre du jour provisoire et une organisation des travaux pour la Réunion intergouvernementale (conclusions concertées 423 (XLI) du 31 mars 1995 et annexe).

8. La Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés s'est déroulée comme prévu du 26 septembre au 6 octobre 1995; elle a été précédée le 25 septembre d'une réunion de hauts responsables.

Première partie

EXAMEN GLOBAL À MI-PAROURS DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR
LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS :

- a) Progrès accomplis au niveau national;
 - b) Progrès de la mise en oeuvre de mesures internationales d'appui;
 - c) Nouvelles mesures nécessaires pour assurer la pleine exécution du
Programme pendant la seconde moitié de la décennie
- Déclaration
 - Évaluation
 - Recommandations

[À compléter comme il convient]

Deuxième partie

Allocutions prononcées lors de la séance plénière d'ouverture

1. Allocutions d'ouverture

1. Lors de la séance plénière d'ouverture, le 26 septembre 1995, des allocutions ont été prononcées par M. Rubens Ricuperro, Secrétaire général de la CNUCED; M. Hama Arba Diallo, Directeur de la Division des pays les moins avancés; S. E. M. William Rossier, Président du Conseil du commerce et du développement et S. E. M. Guillermo Alberto Gonzalez, Ambassadeur de la Colombie et Président du Groupe des 77 à Genève.

2. Inauguration

2. Lors de l'inauguration, le 26 septembre 1995, le Secrétaire général a prononcé une allocution inaugurale.

3. Débat général*

3. Lors du débat général, des déclarations ont été faites par les États suivants : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Angola, Autriche, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Danemark, Djibouti, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et Névis, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Vanuatu, Zaïre et Zambie.

4. Des déclarations ont également été faites par les organisations ci-après : Organisation des Nations Unies (Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés du Département de la coordination des politiques et du développement durable); Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; Commission économique pour l'Afrique; Centre (CNUCED/GATT) du commerce international; Programme des Nations Unies pour le développement. Des déclarations ont également été faites par les institutions spécialisées et organismes apparentés : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation internationale du Travail (OIT); Union internationale des télécommunications (UIT); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Organisation météorologique mondiale. En outre, les organisations intergouvernementales non gouvernementales ci-après ont fait des déclarations : Commission des Communautés européennes; Organisation de l'unité africaine; Confédération internationale des syndicats libres.

* Les déclarations seront publiées ultérieurement dans un additif au rapport final.

4. Déclaration dans l'exercice du droit de réponse

5. Le représentant de la France a fait une déclaration dans l'exercice de son droit de réponse (voir additif).

5. Adoption de l'examen à mi-parcours

6. À sa séance plénière de clôture, le 6 octobre 1995, la Réunion a adopté le texte de l'examen global à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, qui était précédé d'une Déclaration (voir plus haut la première partie).

6. Questions diverses

7. À sa séance plénière de clôture, le 6 octobre 1995, la Réunion a adopté ... (voir plus loin annexe I).

[À compléter]

7. Déclarations de clôture

8. À la séance plénière de clôture, le 6 octobre 1995, des déclarations ont été faites par :

[À compléter comme il convient]

Troisième partie

QUESTIONS DE PROCÉDURE ET D'ORGANISATION

A. Consultations entre hauts fonctionnaires

1. Ouverture des consultations

1. M. Hama Arba Diallo, Directeur de la Division des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, a ouvert les consultations entre hauts fonctionnaires le lundi 25 septembre 1995.

2. Adoption du règlement intérieur

2. Les hauts fonctionnaires ont recommandé que la Réunion intergouvernementale de haut niveau applique le règlement intérieur de l'Assemblée générale, selon qu'il conviendrait.

3. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour provisoire)

3. Les hauts fonctionnaires recommandent que la Réunion intergouvernementale de haut niveau élise un président et 29 vice-présidents, dont l'un assumera les fonctions de rapporteur.

4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

4. Les hauts fonctionnaires ont approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux figurant dans le document TD/B/LDC/GR/4 et Add.1 et recommandé à la Réunion intergouvernementale de haut niveau de l'adopter.

5. En ce qui concerne l'organisation des travaux, les hauts fonctionnaires ont recommandé de constituer un comité plénier chargé d'examiner le point 3 de l'ordre du jour provisoire et toutes les autres questions devant être traitées en séance plénière. Le Président de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pourrait assurer la présidence du Comité plénier. Les hauts fonctionnaires ont en outre recommandé de tenir le débat général du 26 septembre au 4 octobre et de clore le 29 septembre la liste des orateurs pour ce débat. Lors du débat général, il convient de respecter strictement la règle des 10 minutes pour les déclarations des représentants des États et de 5 minutes pour celles des autres participants.

5. Disposition des places pour la Réunion intergouvernementale de haut niveau

6. Les hauts fonctionnaires ont recommandé que la disposition des places pour la Réunion intergouvernementale de haut niveau soit la même que celle de la présente session de l'Assemblée générale.

6. Rapport du Président des consultations entre hauts fonctionnaires

7. Les hauts fonctionnaires ont autorisé le Président à rendre compte à la Réunion intergouvernementale de haut niveau des résultats des consultations et notamment de leurs conclusions et recommandations.

B. Réunion intergouvernementale de haut niveau

1. Ouverture de la Réunion

8. La Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés a été ouverte le mardi 26 septembre 1995 par M. Rubens Ricuperro, Secrétaire général de la CNUCED.

2. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour provisoire)

9. À sa séance d'ouverture, le 26 septembre 1995, la Réunion intergouvernementale de haut niveau a élu les membres du bureau ci-après :

Présidente : S. E. Mme Kari Nordheim-Larsen (Norvège)

Vice-Présidents :

- Allemagne
- Algérie
- Bangladesh
- Belize
- Bénin
- Brésil
- Burkina Faso
- Chine
- Espagne
- États-Unis d'Amérique
- Fédération de Russie
- France
- Haïti
- Indonésie
- Japon
- Maldives
- Népal
- Niger
- Ouganda
- Pologne
- République populaire démocratique lao
- Soudan
- Suisse
- Vanuatu

Rapporteur général : M. Banmali Prasad Lacoul (Népal)

3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

10. La Réunion intergouvernementale de haut niveau a adopté l'ordre du jour provisoire (TD/B/LDC/GR/4) dont le texte est reproduit ci-après :

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen global à mi-parcours des progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
 - a) Progrès accomplis au niveau national;
 - b) Progrès de la mise en oeuvre de mesures internationales d'appui;
 - c) Nouvelles mesures nécessaires pour assurer la pleine exécution du Programme pendant la seconde moitié de la Décennie
4. Questions diverses
5. Adoption du rapport

11. En ce qui concerne l'organisation des travaux, la Réunion intergouvernementale de haut niveau a décidé de constituer un Comité plénier pour examiner le point 3 de l'ordre du jour et faire rapport à ce sujet et a en outre décidé que le Président de la Réunion intergouvernementale de haut niveau assurerait la présidence du Comité plénier.

12. La Réunion intergouvernementale de haut niveau a également approuvé les autres dispositions relatives à l'organisation des travaux qui avaient été recommandées par les hauts fonctionnaires (voir plus haut par. 11 à 15).

4. Rapport du Président des Consultations entre hauts fonctionnaires

13. Le Président des Consultations entre hauts fonctionnaires a fait une déclaration dans laquelle il a rendu compte des travaux des hauts fonctionnaires lors de la séance plénière d'ouverture.

5. Adoption du rapport de la Réunion

(Point 5 de l'ordre du jour)

14. À sa séance de clôture, la Réunion intergouvernementale de haut niveau a adopté son projet de rapport publié sous la cote LDC/HLIM/L.1 et Add.1, autorisé le Rapporteur général à le compléter selon les pratiques habituelles et, conformément à la résolution 49/98 de l'Assemblée générale, décidé de transmettre ce rapport à l'Assemblée générale.

6. Participation

15. Les États suivants étaient représentés à la Réunion : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Autriche, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Danemark, Djibouti, Espagne, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, [Mozambique,] Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Névis, Saint-Siège, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, Suède, Suriname, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, Zaïre et Zambie.

16. Les bureaux et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la Réunion : Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés du Département de la coordination des politiques et du développement durable, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Centre (CNUCED/GATT) du commerce international, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme alimentaire mondial.

17. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la Réunion : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation maritime internationale, Fonds monétaire international, Union internationale des télécommunications, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Union postale universelle, Organisation mondiale de la santé et Organisation météorologique mondiale. L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale du commerce étaient également représentées à la Réunion.

18. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la Réunion : Commission des Communautés européennes, Organisation internationale des migrations, Organisation de l'unité africaine et Organisation de la Conférence islamique.

19. Les organisations gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès de la CNUCED étaient représentées à la Réunion : Confédération internationale des syndicats libres et l'Organisation de l'unité syndicale africaine.

11. Clôture de la Réunion intergouvernementale de haut niveau

20. Des déclarations de clôture ont été faites par ...

[À compléter]

/...

21. À la séance plénière de clôture, le 6 octobre 1995, Mme Kari Nordheim-Larsen (Norvège), Présidente de la Réunion intergouvernementale de haut niveau, a prononcé la clôture de la Réunion.

Annexe I

AUTRES DÉCISIONS PRISES PAR LA RÉUNION

[À compléter comme il convient]